

Eduquer ... tout un sport !

RÈGLEMENT DES SPORTS COLLECTIFS

BASKETBALL

3x3

Année 2024-2025

Nouveauté 2024-2025



BASKET-BALL

SOMMAIRE :

ARTICLE 1 : LES CHAMPIONNATS	4
ARTICLE 2 : LES CATEGORIES D'AGE	4
2.1 Règles de qualification des joueurs.....	4
2.1.1 Participation d'un joueur.....	4
2.1.2 Intégration des Séniors	4
2.1.3 Sur-classement	4
2.1.4 Double sur-classement.....	4
2.2 Précisions par sport sur un championnat national	5
ARTICLE 3 : LE CHAMPIONNAT BASKET BALL 3X3	5
3.1 Catégories : MG-CG-CJF-JG.....	5
3.2 Catégorie : MF	5
ARTICLE 4 : OBLIGATIONS - ACCES AUX COMPETITIONS.....	6
ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES DE QUALIFICATIONS.....	6
5.1 : En championnat Basket Ball 3X3	6
5.1.1 Par catégorie et sexe	6
5.1.2 Gestion des invitations par l'organisateur.....	6
5.1.3 Gestion des repêchages	6
5.2 Informations pratiques et qualifications.....	6
ARTICLE 6 : LES JEUNES OFFICIELS	7
6.1 Définition du Jeune Officiel.....	7
6.2 Caution jeune arbitre et vérification de la qualification	7
6.3 Prise en charge financière.....	7
6.5 Niveau requis – Basket Ball 3/3	7
6.7 Validations des Jeunes Officiels (diplôme/attestation) et obligations d'arbitrage (présence et qualification)	8
6.8 Informations complémentaires.....	8
ARTICLE 7 : TENUE VESTIMENTAIRE DE COMPETITION.....	8
ARTICLE 8 : TITRES ET RECOMPENSES.....	9
ARTICLE 9 : MODALITES D'ACCES AU HNS	9
ARTICLE 10 : DISPOSITIONS PARTICULIERES.....	9
ARTICLE 11 : LES RECLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES	9
11.1 Les réserves et réclamations.....	9
11.1.1 Réserves	10
11.1.2 Réclamations	10
11.2 La commission des réclamations et litiges de la compétition.....	10
11.3 Les sanctions.....	10
ARTICLE 12 : LE DOPAGE	10
ARTICLE 13 : REGLES SPECIFIQUES BASKET – BALL 3/3	11
13.1 Nombre de joueurs	11
13.2 Temps de jeu	11
13.3 Fautes :	11
13.4 Règles particulières.....	12
13.5 Remplacements	12
13.6 Décompte des points dans-:.....	12
13.7 Egalités à la fin des rencontres de classement :	12
13.8 Déroulement.....	12
13.8.1 Mise en jeu.....	12

BASKET-BALL

13.8.2 Valeurs des paniers marqués	13
13.8.3 validité d'une attaque	13
13.8.4 check ball	13
13.8.5 Changement de possession	13
13.8.6 Comportement anti-sportif :	13
13.8.7 Coaching :	13
ARTICLE 14 : ORGANISATION DE LA PHASE FINALE	14
14.1 Championnat Basket Ball 3/3/.....	14
14.2 : 6 équipes.....	14
14.3 : 7 équipes.....	14
14.4. 8 équipes.....	15
14.5 : 9 équipes.....	16
14.6 : 10 équipes.....	17
14.7 : 11 équipes.....	19
14.8 : 12 équipes.....	19
14.9 Attribution des points	20
14.10 En cas d'égalité dans les poules de classement	21

BASKET-BALL

ARTICLE 1 : LES CHAMPIONNATS

Les championnats nationaux de sports collectifs sont organisés par catégorie d'âge et par filière [pour le Basket Ball 3X3](#) ils sont répertoriés dans le tableau suivant.

	MF	MG	CG	JG	CJF
Basket-ball 3/3	X	X	X	X	X

ARTICLE 2 : LES CATEGORIES D'AGE

Les catégories d'âge sont celles définies dans les règlements généraux UGSEL

Les féminines sont autorisées à intégrer des équipes masculines dans les catégories benjamins et minimes sans toutefois pouvoir participer dans la catégorie supérieure.

2.1 REGLES DE QUALIFICATION DES JOUEURS

2.1.1 Participation d'un joueur

Un joueur ne peut participer à deux rencontres de sports différents ou de catégories différentes lors d'un même championnat.

En cas d'infraction, les deux rencontres auxquelles le joueur aura participé seront perdues pour les équipes fautives.

Un joueur, inscrit sur la feuille d'engagement, peut participer à une rencontre à n'importe quel moment de celle-ci. Le nombre minimum de joueurs doit être présent pour démarrer le championnat.

2.1.2 Intégration des Séniors

Les joueurs séniors [ainsi que les Juniors 3](#) ne peuvent plus participer aux championnats nationaux sauf en qualité de jeune officiel.

2.1.3 Sur-classement

Les licenciés d'une catégorie d'âge inférieure, d'une année seulement, sont admis à participer aux épreuves de la catégorie immédiatement supérieure si le médecin reconnaît cette aptitude exceptionnelle. Ref article 8 des Renseignements Généraux (RG) UGSEL

Dans ce cas, le joueur devra présenter, avant l'épreuve, avec sa licence, le certificat de sur-classement précisant le sport autorisé, pour être admis à participer.

2.1.4 Double sur-classement

Il n'est possible que pour les :

- Minimes Filles 2ème année dans la catégorie unique Cadettes/Juniors Filles.

Dans ce cas, le joueur devra présenter, avant l'épreuve, avec sa licence, le certificat de double sur-classement précisant le sport autorisé, pour être admis à participer, et délivré par un médecin spécialiste de la médecine du sport.

2.1.5 Limite du nombre de surclassés

Le sur-classement (simple et double cumulés) est autorisé dans les limites suivantes : 1

Ce nombre correspond aux joueurs inscrits pour l'engagement via U sport.

BASKET-BALL

2.2 PRECISIONS PAR SPORT SUR UN CHAMPIONNAT NATIONAL

5 joueurs minimum-6 maximum.

Le non-respect des nombres minimum et maximum de joueurs par équipe, ainsi que du nombre maximum de sur-classement en début de tournoi national entraîne automatiquement match perdu par pénalité (0 POINT) pour l'équipe concernée, jusqu'à la mise en conformité au règlement.

ARTICLE 3 : LE CHAMPIONNAT BASKET BALL 3X3

3.1 CATEGORIES : MG-CG-CJF-JG

Le championnat **BASKET 3X3** est ouvert à tous les établissements, MAIS est interdit aux élèves :

- Inscrits dans une section sportive déclarée MEN ou fédérale, ou sous convention avec un club, en 5X5/ (Les autres élèves de l'établissement pourront participer au championnat 3X3)
- Bénéficiant d'horaires aménagés en 5X5.
- Qui répondent aux conditions ci-dessus, et qui s'engagent en 3X3 dans leur territoire ne pourront prétendre à une qualification aux championnats nationaux

Une liste complémentaire des élèves inscrits en section ou horaires aménagées sera demandée au chef d'établissement, **et devra être transmise au territoire.**

Les lycées ayant des classes à option EPS, donc proposant deux activités pour le CCF, sont autorisés à participer à ce championnat BASKET 3/3.

Pour rappel, un établissement scolaire ne peut avoir qu'une équipe dans les finales nationales.

Facturation de 500 Euros :

Ce dispositif s'inscrit dans le contexte d'un championnat incomplet en termes d'équipes participantes. Quand la procédure de repêchage est inopérante au regard d'un établissement en situation de désistement trop tardif : au délai des 15 jours précédant le premier jour du championnat.

Il est laissé à l'appréciation de l'organisateur, de facturer la somme des 500 € à l'attention du comité. Ce dernier pourra ensuite se tourner vers l'établissement.

3.2 CATEGORIE : MF

Le championnat **BASKET 3X3** est ouvert à tous les établissements, y compris les élèves :

- Inscrits dans une section sportive déclarée MEN ou fédérale, ou sous convention avec un club, en 5X5/ (Les autres élèves de l'établissement pourront participer au championnat 3X3)
- Bénéficiant d'horaires aménagés en 5X5.

Facturation de 500 Euros :

Ce dispositif s'inscrit dans le contexte d'un championnat incomplet en termes d'équipes participantes. Quand la procédure de repêchage est inopérante au regard d'un établissement en situation de désistement trop tardif : au délai des 15 jours précédant le premier jour du championnat.

Il est laissé à l'appréciation de l'organisateur, de facturer la somme des 500 € à l'attention du comité. Ce dernier pourra ensuite se tourner vers l'établissement.

BASKET-BALL

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS - ACCES AUX COMPETITIONS

Tous les participants à une compétition nationale s'engagent à respecter la charte éthique de l'UGSEL. La vérification des licences des participants est effectuée lors de l'accueil des équipes par le délégué sportif.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES DE QUALIFICATIONS

5.1 : EN CHAMPIONNAT BASKET BALL 3X3

5.1.1 Par catégorie et sexe

L'équipe classée 1^{ère} de chaque territoire ou une des équipes suivantes est qualifiée pour les finales nationales.

La phase finale se déroulera avec un minimum de 6 équipes et un maximum de 12 équipes (invité inclus), pour toutes les catégories sauf les MF, qui joueront avec un minimum de 8 équipes et un maximum de 16 équipes (invité inclus).

Pour atteindre le minimum requis un repêchage sera effectué, selon les modalités de l'article 5.1.3

Dans un souci d'organisation, un repêchage favorisant le nombre pair d'équipes sera envisagé (ex : 7 qualifiées, alors une équipe sera repêchée)

5.1.2 Gestion des invitations par l'organisateur

Le comité ou le territoire organisateur a la possibilité d'inviter pour une catégorie, une équipe de son comité ou territoire qui n'a pas obtenu sa qualification sportive.

5.1.3 Gestion des repêchages

Ces repêchages seront attribués de la manière suivante :

1. Le premier : au territoire ayant le plus d'équipes engagées dans l'année en cours
2. Le second : au territoire dont l'équipe représentante était championne nationale l'année précédente
3. Le troisième : au territoire ayant le 2^e plus grand total d'équipes engagées dans l'année en cours
4. Le quatrième : au territoire ayant le 3^e plus grand total d'équipes engagées dans l'année en cours
5. Le cinquième : au territoire ayant le 4^e et ainsi de suite.

Un territoire ne peut obtenir un repêchage que pour un seul des critères ci-dessus sauf si tous les autres territoires ne peuvent répondre aux critères cités.

Les territoires seront informés de leur ordre de repêchage pour leur 1^{ère} équipe non qualifiée.

Un territoire ne pourra participer avec plus de 2 équipes sauf s'il est territoire organisateur et que tous les repêchages n'ont pas permis d'arriver à un tableau complet.

5.2 INFORMATIONS PRATIQUES ET QUALIFICATIONS

AU NIVEAU TERRITORIAL plusieurs cas de figure sont envisageables :

- Les règlements nationaux peuvent être intégralement appliqués cependant des aménagements locaux restent possible.
- Si peu d'équipes sont engagées, la gestion est territoriale en utilisant la formule du jeu réduit, chaque équipe devant préciser si elle s'engage en championnat **3X3** ou **5X5**.
- Toutes les rencontres en championnat **3X3** doivent si possible, se dérouler en plateau
- Attention au cumul du temps de jeu sur la journée.

BASKET-BALL

ARTICLE 6 : LES JEUNES OFFICIELS

6.1 DEFINITION DU JEUNE OFFICIEL

Est considéré comme Jeune Officiel, un élève scolarisé ou un jeune âgé de moins de 21 ans qui présente les qualifications requises (UGSEL ou fédéral).

Chaque équipe qualifiée pour une phase finale de championnat national **Basket Ball 3X3**, doit présenter un jeune officiel dans toutes les catégories (joueur ou non). S'il n'est pas joueur, il n'est pas compté dans l'effectif maximum (6+1).

Sa compétence devra être certifiée et validée au niveau UGSEL (territorial, ou national ou par un diplôme fédéral).

Le jeune officiel peut appartenir à l'AS de l'établissement qualifié, ou à un autre établissement du comité ou du territoire de l'équipe qualifiée. Le jeune officiel est à disposition de l'organisateur. Il doit être présent 20 minutes avant l'horaire du match pour lequel il est désigné.

6.2 CAUTION JEUNE ARBITRE ET VERIFICATION DE LA QUALIFICATION

Une somme forfaitaire de 500€ devra être remise au délégué sportif avant le début du tournoi par toutes les équipes.

Le non-dépôt en début de tournoi national entraîne automatiquement match perdu pour l'équipe concernée, jusqu'à la mise en conformité au règlement.

Cette somme sera utilisée pour moitié :

- À l'organisateur pour couvrir les frais des arbitres fédéraux (si besoin.)
- À l'UGSEL Nationale pour développer la formation et des actions en faveur des Jeunes Officiels.

[Cette caution, pourra être conservée jusqu'à l'inscription et participation au stage national de formation de jeune officiel dans l'année.](#)

Chaque équipe devra fournir avant la compétition, la qualification de son jeune officiel accompagnateur. Cette vérification de qualification est réalisée par un écrit et une mise en situation pratique lors du championnat national.

Elle se situe à 20 pts sur la grille de référence d'arbitrage et est délivrée par le responsable arbitrage ou le délégué sportif.

6.3 PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Référence à la fiche de répartition des frais jury (en ligne sur le site)

Un jeune officiel convoqué par l'UGSEL Nationale peut couvrir une équipe de son territoire, dans ce cas l'équipe prend en charge tous les frais.

6.5 NIVEAU REQUIS – BASKET BALL 3/3

- Cadet Junior & Cadette Junior : [Niveau Départemental fédéral minimum](#)
- Minime : Tout niveau fédéral+ jeune ayant suivi une formation scolaire territoriale

Et s'ajoutent :

- Les jeunes officiels validés pour le niveau concerné lors d'un stage national,
- Les jeunes des sections sportives arbitrage de lycée ou collège dont leur formateur peut attester du niveau.

6.6 EN CAS D'ABSENCE D'ARBITRE LORS D'UN MATCH

L'absence d'un arbitre désigné ne peut en aucun cas motiver le report d'une rencontre de championnat UGSEL quel que soit le niveau auquel se dispute la compétition.

BASKET-BALL

Si le ou les arbitres désignés sont absents à l'heure prévue ou après un délai raisonnable compatible avec les impératifs d'organisation :

- Il sera fait appel à tout arbitre officiel neutre présent,
- A défaut, il sera fait appel à tout arbitre officiel présent, le plus qualifié assurant l'arbitrage,
- A défaut, chaque équipe présentera une personne susceptible d'arbitrer.

Si la rencontre n'a pas lieu par défaut de présentation d'arbitre par les équipes, celles-ci perdront toutes les deux la rencontre.

La (ou les) personne(s) désignée(s) ne peut (peuvent) en même temps arbitrer et diriger une équipe.

6.7 VALIDATIONS DES JEUNES OFFICIELS (DIPLOME/ATTESTATION) ET OBLIGATIONS D'ARBITRAGE (PRESENCE ET QUALIFICATION)

A l'issue de chaque championnat, le responsable des JO délivrera une attestation post bac, reconnaissant les compétences minimums requises.

Basket -Ball 3/3	Obligation
Toutes les catégories	Oui, si Non caution de 500 € non restituée

- obtenir une note supérieure à 30 points lors de son évaluation par le responsable des arbitres désigné par l'UGSEL pour la compétition
- répondre aux critères de niveau précisés par l'activité

6.8 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Trois filières de convocation aux championnats nationaux sont possibles :

- convocation après le stage national
- convocation avec une équipe de son territoire
- convocation après avoir été sélectionné par le comité d'organisation

La validation est acquise après évaluation selon les critères définis par l'activité.

ARTICLE 7 : TENUE VESTIMENTAIRE DE COMPETITION

Pour toutes les compétitions nationales, organisées par l'UGSEL, la tenue générale des élèves doit être en conformité avec les règlements des fédérations du sport concerné.

- Les élèves d'un même établissement doivent revêtir un maillot identique aux couleurs de l'établissement.
 - Le short réglementaire est aussi obligatoire et de couleur identique pour toute une équipe.
 - Les maillots doivent être numérotés devant et derrière pour les sports collectifs de salle, derrière pour les sports collectifs extérieurs.
 - Chaque équipe devra se munir de deux jeux de maillots de couleurs différentes.
 - Le nom de l'établissement ou de son association sportive doit figurer obligatoirement sur le maillot.
- Pour les championnats nationaux, il est souhaitable que la numérotation des joueurs soit identique pour l'ensemble du tournoi.

La Commission disciplinaire et réglementaire a compétence pour statuer sur tout problème qui en cas de non-respect de l'un de ces points.

BASKET-BALL

ARTICLE 8 : TITRES ET RECOMPENSES

Les podiums sont établis à l'issue de la compétition selon les filières respectives.

Pour être officialisée, une compétition doit regrouper au moins 4 équipes provenant de 3 super territoires différents.

Tous les membres d'une équipe parvenant au podium reçoivent une médaille spécifique : or pour les premiers, argent pour les 2^{nds}, bronze pour les 3^{èmes}.

Et pour l'équipe championne nationale, un tee-shirt champion national millésimé.

ARTICLE 9 : MODALITES D'ACCES AU HNS

Statut de HNS modalités d'accès aux attestations et certification JO UGSEL Référence aux art.11,14.2 et 14.3des RG

Pour obtenir la validation HNS, un jeune officiel devra :

- officier lors d'un championnat national des catégories Cadets Garçons, Cadettes/Juniors Filles, Cadets / Juniors Garçons ou Juniors Garçons.
- être convoqué par l'UGSEL nationale ou accompagner une équipe de son territoire, dans les catégories citées ci-dessus.
- obtenir une note supérieure à 30 points lors de son évaluation par le responsable des arbitres désigné par l'UGSEL pour la compétition.
- répondre aux critères de niveau précisés pour la catégorie concernée

ARTICLE 10 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

. Retard : pénalité et Forfait

Un forfait ne peut être prononcé qu'après un retard de trente minutes sur l'heure fixée par l'organisateur de la rencontre pour un match ayant entraîné un déplacement, 10 minutes pour le tournoi national. Ceci entraîne match perdu par forfait. (Voir règlement spécifique).

Un retard entre 5' et 10' entraîne une pénalité précisée dans chaque règlement spécifique

En cas de forfait suite à l'inscription sur Usport, soit au plus tard 24 jours avant le début de la compétition, le territoire de l'équipe forfait versera le chèque de caution qu'elle aura reçu à l'organisateur de la compétition.

TABLEAU DES PENALITES EN ANNEXE

ARTICLE 11 : LES RECLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES

11.1 LES RESERVES ET RECLAMATIONS

Pour être recevables, les réserves et réclamations doivent être écrites sur la feuille de match par l'arbitre sous la dictée du capitaine ou du responsable de l'équipe réclamante (régulièrement inscrits sur la feuille de match) et en présence du capitaine ou du responsable de l'équipe adverse.

BASKET-BALL

11.1.1 Réserves

Elles ne sont recevables que si elles sont écrites sur la feuille de match avant le début de la rencontre. Toutefois, si un incident matériel survient en cours de jeu ou si un joueur arrive en retard, une réserve pourra être formulée à la mi-temps ou en fin de partie.

11.1.2 Réclamations

Elles ne peuvent porter que sur une faute technique d'arbitrage, c'est-à-dire une mauvaise interprétation par l'arbitre, le marqueur ou le chronométreur des lois du jeu. Elles seraient déposées en pure perte, si elles portaient sur une question de fait dont l'arbitre est seul juge et pour laquelle sa décision est sans appel.

Pour être recevable, une réclamation doit être :

- Effectuée verbalement auprès de l'arbitre, par le capitaine ou le responsable de l'équipe réclamant dès le premier arrêt de jeu suivant la décision contestée
- Confirmée après la rencontre sur la feuille de match selon les modalités prévues ci-dessus.

N.B. : L'arbitre ne peut refuser de transcrire une réserve ou une réclamation même si elle lui semble non recevable (hors délais prescrits ne portant pas sur une faute technique d'arbitrage, non précédée de réclamation verbale...) mais il devra préciser alors les conditions anormales dans lesquelles elle a été déposée.

- Dans tous les cas, l'arbitre enverra un rapport dans les meilleurs délais à la commission intéressée.

11.2 LA COMMISSION DES RECLAMATIONS ET LITIGES DE LA COMPETITION

La commission comprend de 5 personnes : le (la) délégué(e) de la CTN, et/ou de la CNAS ; le (la) Président(e) du Comité d'organisation ou juge arbitre général, le directeur de compétition et éventuellement une ou deux personnes à désigner sur place.

Référence TITRE V, Article 28.3 des RG.

11.3 LES SANCTIONS

Référence à l'art. 11 des statuts : la qualité de membre de l'Ugsel nationale, ... les voies de fait, les manquements à l'éthique sportive. En tout état de cause, le caractère de gravité est laissé à l'appréciation de l'organe compétent pour prononcer la sanction.

ARTICLE 12 : LE DOPAGE

Les licenciés UGSEL peuvent faire l'objet d'un contrôle anti-dopage suivant les modalités arrêtées par le ministère des sports, il est rappelé à tout participant à un championnat national suivant ou ayant suivi un traitement médicamenteux doit pouvoir produire l'ordonnance prescrivant ces médicaments.

Référence Titre VI, art 30 des RG.

BASKET-BALL

ARTICLE 13 : REGLES SPECIFIQUES BASKET – BALL 3/3

13.1 NOMBRE DE JOUEURS

Phases finales UGSEL nationale

	Nombre de joueurs présents en phase finale nationale pour débiter la compétition		Nombre minimum de joueurs pour commencer un match	Nombre de sur-classement possible (avec certificat médical)
	Nombre minimum	Nombre maximum		
Toutes catégories	5	6	4	1
Toutes les rencontres se déroulent en 3 contre 3 avec un ballon spécial 3X3				

Seuls les élèves inscrits sur Usport, liste d'élèves validée le Délégué Sportifs National peuvent prendre part à une rencontre.

13.2 TEMPS DE JEU

Temps de jeu	BASKET temps non-décompté !!! sauf la dernière minute du dernier tiers temps qui est décomptée			
		Temps mort	En cas d'égalité dans le premier temps	En cas d'égalité dans le second temps (¼ - ½ et finale)
MF& MG	3x3mn, ou 15 points	1 seul dans le 3 ^{ème} tiers de 30 secondes	Pas de temps supplémentaire	Prolongation : La première équipe qui marque 2 points l'emporte
CG & JG	3x4mn, ou 21 points			
CJF	3x4mn, ou 21 points			
	<ul style="list-style-type: none"> Si l'une des 2 équipes atteint ce score avant la fin du temps réglementaire, le match s'arrête. Le chrono est arrêté durant les lancers francs et à chaque temps mort. Il redémarre quand un joueur contrôle la balle. 			
1/3 temps	1 minute entre chaque 1/3 temps			

13.3 FAUTES :

- Sur panier marqué, l'arbitre accorde le panier et un lancer franc en réparation de la faute commise.
- Sur action de tir, l'arbitre accorde UN lancer franc en réparation de la faute commise.
- A la 6^{ème} faute d'équipe, toute faute défensive entraîne un lancer franc.
- A la 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème} faute d'équipe, toute faute défensive entraîne deux lancers francs
- A la 10^{ème} faute et plus, deux lancers francs + possession
- Une faute technique joueur ou antisportive ou disqualifiante, entraîne une réparation de 2 LF plus possession

BASKET-BALL

- Toute faute disqualifiante avec rapport suspend le joueur pour la rencontre suivante.

13.4 REGLES PARTICULIERES

- Taille des ballons : [Ballon spécial 3X3 pour toutes les catégories](#)
- 1/2 terrain sur 1 seul panier
- Ligne de lancer franc à 4,60m
- Ligne à 2 pts : MF & MG : 6,25m
- Ligne à 2 pts : CJF & CG & JG : 6,75m

14.5 REMPLACEMENTS

Aucun changement possible, pendant [les 2 premiers](#) tiers temps, sauf en cas de blessure.

- Tous les joueurs doivent entrer en jeu dans [les 2 premiers tiers temps](#).
- Les changements sont autorisés librement [dans le troisième tiers temps](#), après avoir tapé dans la main de son partenaire

13.6 DECOMPTE DES POINTS DANS :

Attribution des points :

- Match gagné : 3 pts
- Match perdu : 1 pt
- Forfait ou pénalité : 0 point

13.7 EGALITES A LA FIN DES RENCONTRES DE CLASSEMENT :

En cas d'égalité de points à l'issue des rencontres de classement, les équipes seront départagées en tenant compte dans l'ordre :

Les équipes sont départagées en tenant compte dans l'ordre :

1. De la présence d'un jeune arbitre pour l'équipe
2. Des points acquis lors des rencontres les ayant opposées
3. Du goal-average, set-average ou point-average ne tenant compte que des seules rencontres les ayant opposées.
4. Du goal-average, set-average ou point-average général
5. Du plus petit nombre de sanctions disciplinaires ayant entraîné une exclusion définitive du terrain (par ex : carton rouge)
6. Du plus petit nombre de sanctions disciplinaires (par exemple carton jaune ou exclusion temporaire)
7. De la meilleure attaque
8. De la moyenne d'âge des joueurs inscrits sur la feuille de match : l'équipe totalisant la plus petite moyenne d'âge est déclarée vainqueur.

Attention : ces différents critères s'appliquent dans l'ordre sans jamais revenir au critère précédent.

13.8 DEROULEMENT

L'échauffement des équipes se fait en simultané sur le même panier.

13.8.1 Mise en jeu

- Un tirage au sort est effectué avant chaque rencontre (pile ou face).
- Le match est lancé par un check-ball (échange de balle entre un défenseur et un attaquant) au-delà de la ligne à 6,25m ou 6,75m en fonction des catégories.
- En cas de situation d'entre deux, la balle est donnée à la défense

BASKET-BALL

13.8.2 Valeurs des paniers marqués

- Les paniers valent un point à l'intérieur de l'arc de cercle 6,25m ou 6,75m et 2 pts à l'extérieur.
- Le lancer franc vaut 1 pt

13.8.3 validité d'une attaque

- Sur panier encaissé la remise en jeu se fait dans l'arc de cercle de non-charge par une passe ou un dribble **et doit être défendu en dehors de la zone de non-charge.**
- Pour qu'une attaque soit valable, la balle doit être ressortie au-delà de la ligne à 2 points
- Le temps de jeu en attaque est de 12s, celui-ci n'est pas systématiquement décompté mais il faut savoir qu'un refus de jouer (action vers le panier) est assimilé à une violation.
- Après chaque intervention de gestion du match (par l'arbitre ou par le superviseur), la reprise de jeu se fait face au panier au-delà de la ligne à 2pts, par check ball.

13.8.4 check ball

- Le ballon doit être **donné correctement** par le défenseur dans les mains de l'attaquant (avec ou sans rebond).
- Dans le cas contraire le défenseur doit être sanctionné d'une faute technique

13.8.5 Changement de possession

Sur rebond défensif, interception, panier encaissé, air ball le joueur doit ressortir la balle à l'extérieur de la zone à 6,25m ou 6,75m selon les catégories.

En cas d'entre-deux balle à la défense.

13.8.6 Comportement anti-sportif :

Tout comportement déplacé et/ou antisportif peut amener la disqualification du joueur. (Cf règlements généraux sports-co).

A l'exception des modalités prévues dans les règlements particuliers, les règlements des fédérations délégataires s'appliquent aux championnats organisés par l'UGSEL

Les cas non prévus par le présent règlement sont de la compétence de la Commission technique nationale.

13.8.7 Coaching :

Pas de coaching pendant le temps de jeu. La communication et les remédiations sont possibles entre les tiers temps ainsi qu'au temp mort autorisé.

BASKET-BALL

ARTICLE 14 : ORGANISATION DE LA PHASE FINALE

14.1 CHAMPIONNAT BASKET BALL 3/3/

Tous les joueurs d'une équipe doivent prendre part à chaque match de l'équipe (voir article 14.6). Cette obligation non remplie entraîne match perdu par forfait pour l'équipe fautive.

14.2 : 6 EQUIPES

13 matchs = M1 (Match 1) à M13

Championnat : 2 poules de 3 équipes, toutes les équipes se rencontrent (M1 à M6)

1^{er} tour : M1 = A – B / M2 = X – Y / exempts C et Z

- 2^{ème} tour : M3 = B – C / M4 = Y – Z / exempts A et X
- 3^{ème} tour : M5 = C – A / M6 = X – Z / exempts B et Z

Quarts de finale :

- M7 = Q1 : 2^{ème} poule 1 contre 3^{ème} poule 2
- M8 = Q2 : 3^{ème} poule 1 contre 2^{ème} poule 2

Demi-finales :

- M9 = D1 : vainqueur M7 (Q1) contre 1^{er} poule 2
- M10 = D2 : vainqueur M8 (Q2) contre 1^{er} poule 1

Finales :

- M11 = pour la 5^{ème} place : Perdant M7 (Q1) contre Perdant M8 (Q2)
- M12 = pour la 3^{ème} place : Perdant M9 (D1) contre Perdant M10 (D2)
- M13 = pour la 1^{ère} place : Gagnant M9 (D1) contre Gagnant M10 (D2)

14.3 : 7 EQUIPES

1^{er} temps : formule échiquier adaptée ; lors du 1^{er} tour, l'équipe exempte est tirée au sort.

- L'exempt se voit attribuer les points d'un match nul avec un goal-average de 0.
- Le dernier du classement après chaque tour devient l'exempt.
- Une équipe ne peut être exempte qu'une seule fois.

2nd temps : tableau ¼, ½ et finale

- ¼ finales idem à 8 équipes mais le 1^{er} est exempt : 2 – 7 / 3 – 6 / 4 – 5
- ½ finales et finales pour les 4 gagnants : Gagnant 2-7 / Gagnant 3-6 et Gagnant 4-5 / 1^{er}
- Tournoi triangulaire pour les perdants selon les modalités suivantes :
 - Perdant 2-7 / Perdant 3-6
 - Perdant 4-5 contre Perdant match précédent
 - Perdant 4-5 contre Gagnant 1^{er} match

BASKET-BALL

14.4. 8 EQUIPES

	Basket – Ball 3/3	8 ÉQUIPES. - 2 POULES DE 4
--	-------------------	----------------------------

Tirage au sort

GYMNASSE A

GYMNASSE B

POULE A			
---------	--	--	--

POULE B			
---------	--	--	--

1
2
3
4

5
6
7
8

J 1	M1	18H00	1 2		M1	18H00	5 6
	2	19H30	3 4		2	19H30	7 8

J 2	M3	8H00	1 3		M3	8H00	5 7
	4	9H10	2 4		4	9H10	6 8
	5	10H20	1 4		5	10H20	5 8
	M6	11H30	2 3		M6	11H30	6 7

PAUSE MÉRIDIANNE

J
O
U
R
2

CLASSEMENT POULE 1			
--------------------	--	--	--

CLASSEMENT POULE 2			
--------------------	--	--	--

1
2
3
4

1
2
3
4

1/4 FINALES

Q1	14H30		Q1	15H00
Q2	15H40	OU	Q2	15H00
Q3	16H50		Q3	16H10
Q4	18H00		Q4	16H10

J 3	D1	9H00	GQ1/GQ2		9H00	PQ1/PQ2
	D2	9H40	GQ3/GQ4	CLT 5/8	9H40	PQ3/PQ4
	PLACE 3/4	10H40	P/P	PLACE 7/8	10H30	P/P
	FINALE	11H30	G/G	PLACE 5/6	11H00	G/G

FIN
12H30

4M + 12M + 8M = 24 MATCHES

BASKET-BALL

14.5 : 9 EQUIPES

Basket – Ball 3/3	9 ÉQUIPES. - 3 POULES DE 3
-------------------	----------------------------

3 POULES DE 3 ÉQUIPES. - BRASSAGE SUR 2 TOURS

Accueil à partir de 14H

GYMNASE A

GYMNASE B

POULE A ET B

POULE C

A	B
1	4
2	5
3	6

C
7
8
9

JOUR 1

1	17H	1/2	1	17H3	7/8		
	17H3	4/5		0			
	2	0		2	18H0	9/G	
	3	3/G			0		
	4	6/G			3	18H3	9/P
	5	3/P				0	
6	6/P						
CLT	A1	B1	C1				
	A2	B2	C2				
	A3	B3	C3				

POULE W ET X

POULE Y ET Z

W	X
A1	B1
B2	C2
C3	A3

Y
C1
A2
B3

JOUR 2

1	9H00	A1/B2	1	9H00	C1/A2		
	2	B1/C2					
	3	C3/G		2	9H30	B3/G	
	4	A3/G					
	5	C3/P			3	10H	B3/P
	6	A3/P					

BASKET-BALL

	9	14H00	2 3		9	14H00	2 3	
	M10	14H30	1 5		10	14H30	1 5	
CLASSEMENT POULE A					CLASSEMENT POULE B			
	1				1			
	2				2			
	3				3			
	4				4			
	5				5			
1/4 FINALE								
	1/4 FINALE	15h30	A4/B1					
	1/4 FINALE	16h00	A3/B2					
	1/4 FINALE	16h30	A1/B4					
	1/4 FINALE	17h00	A2/B3					
1/2 PLACE 1/4 ET 1/2 PLACE 5/8					CLT 9/10			
CLT 1 à 8								
J 3	1/2 A 5/8	9H30	Perdant 1/4	Perdant 1/4				
	1/2 B 5/8	10H00	Perdant 1/4	Perdant 1/4				
	1/2 A 1/4	9H30	Gagnant 1/4	Gagnant 1/4				
	1/2 B 1/4	10H00	Gagnant 1/4	Gagnant 1/4				
	PLACE 9/10	9H00	A5	B5				
	PLACE 7/8	10H30	P 1/2 A 5/8	P 1/2 B 5/8				
	PLACE 5/6	10H30	G 1/2 A 5/8	G 1/2 B 5/8				
	PLACE 3/4	11H00	P 1/2 A 1/4	P 1/2 B 1/4				
	FINALE	11H30	G 1/2 A 1/4	G 1/2 B 1/4				

Fin 12H00

BASKET-BALL

CLASSEMENT 9 à 12						
1	14H00	W3/X3		2	14H00	Y3/Z3
PHASES FINALES			1/4 FINALE			
Q1	14H30	W1/X2		Q	14H30	Y1/Z2
Q2	15H	X1/W2		3		
				Q	15H	Z1/Y2
				4		
CLT	15H30	PQ3/PQ		3	15H30	W3/Y3
5/8		4				
CLT	16H00	PQ1/PQ		4	16H00	X3/Z3
5/8		2				
D1	16H30	GQ1/GQ				
		2				
D2	17H00	GQ3/GQ				
		4				
JOU	PLAC	9H		5	9H30	W3/Z3
R 3	E 7/8					
	PLAC	9H45		6	10H00	X3/Y3
	E 5/6					
	PLAC	10H30				
	E 3/4					
FINAL	11H30		FIN 13H			
E						
MATCH 3X4'						

14.9 ATTRIBUTION DES POINTS

Match gagné : 3 points

Match nul : 2 points

Match perdu : 1point

Pénalité ou Forfait : 0 point

BASKET-BALL

14.10 EN CAS D'ÉGALITÉ DANS LES POULES DE CLASSEMENT

Les équipes sont départagées en tenant compte dans l'ordre :

1. De la présence d'un jeune arbitre pour l'équipe
2. Des points acquis lors des rencontres les ayant opposées
3. Du goal-average, set-average ou point-average ne tenant compte que des seules rencontres les ayant opposées.
4. Du goal-average, set-average ou point-average général
5. Du plus petit nombre de sanctions disciplinaires ayant entraîné une exclusion définitive du terrain (par ex : carton rouge)
6. Du plus petit nombre de sanctions disciplinaires (par exemple carton jaune ou exclusion temporaire)
7. De la meilleure attaque
8. De la moyenne d'âge des joueurs inscrits sur la feuille de match : l'équipe totalisant la plus petite moyenne d'âge est déclarée vainqueur.

Attention : ces différents critères s'appliquent dans l'ordre sans jamais revenir au critère précédent.